



# Règlement intérieur

## Avenant 3 du 01/06/09

### **Article 1 : Code de « bonne conduite »**

Le but des rencontres de l'association Racing-WEST est amical. L'esprit de compétition ne doit pas venir compromettre la convivialité et la bonne ambiance.

Racing-WEST doit véhiculer une image positive et légale de l'automobile que se soit sur Internet ou lors des manifestations. Toute image ou comportement dégradant sur l'éthique morale sera sanctionné par une convocation du ou des membre(s) au conseil de discipline (Art 6 des statuts).

Le comportement des membres de l'association Racing-WEST doit être en accord avec la législation en vigueur.

L'image de Racing-WEST et le logo ne peut être utilisé sans l'accord du conseil d'administration.

### **Article 2 : Les « Missions »**

- Gestion des « Produits dérivés » : Les objets portant la marque « Racing-WEST » : Sticker, Banderole, Drapeau, T-shirt....

Contenu de la mission :

- Mise en place d'un cahier des charges, étude de faisabilité rentabilité
- Contrôle des Bon à tirer
- Gestion des stocks

- Organisation Manifestations : Sortie circuit, promenade, soirée à thèmes....

Contenu de la mission :

- Préparation
- Animation
- Compte rendu

### **Article 3 : Responsable de « Mission »**

Le responsable de « Mission » ne peut en tirer de rémunération. Il peut demander un défraiement soumis à validation du conseil d'administration.

La « Mission » du responsable est le pilotage. Il peut (et doit) se faire assister par les membres.

Les responsables sont :

- Organisation Manifestations : Nicolas LAVENU 44 rue de la Mouchonnerie 44340 Bouguenais
- Gestion des produits dérivés : Mathieu GAREL 8 rue Charles Richet 44700 Orvault

### **Article 4 : Missions Spécifiques**

Le président et le vice président sont en charge de la communication vis-à-vis des tiers de l'association Racing-west.

Le secrétaire est en charge de la création de la charte graphique de l'association Racing-west.

Le Président, Vice-président et Secrétaire ont les droits d'administrations du Forum et les transferts FTP vers le site [www.racing-west.com](http://www.racing-west.com).

### **Article 5 : Composition du bureau**

Le Président : Richard PEAU 7 b route Berthetteries 44860 St Aignan de Grand Lieu  
Le Vice-président : David COLIN 23 av Brodais 44340 Bouguenais  
Le Trésorier : Mathieu GAREL 8 rue Charles Richet 44700 Orvault  
Le Secrétaire : Romain VACHEROT 9 rue Antoine de St Exupéry 35470 Bain de Bretagne

**Article 6 : Les Cotisations**

Pour les membres actifs s'élèvent à 20€ pour l'année civile.  
Pour les membres passifs s'élèvent à 10€ pour l'année civile.

Règlement Fait à : Saint Aignan de Grand Lieu

Le : 1 Juin 2009

Le Président